

Monsieur le commissaire enquêteur  
Mairie de Réauville  
26230 REAUVILLE

Carpentras, le 7 juillet 2015

### Objet : Enquête publique sur le projet de parc photovoltaïque de « la Clave »

Monsieur,

Ayant été informés du projet de l'entreprise Solair'Direct de créer un parc photovoltaïque occupant plus de 10 hectares de surface au sol, au coeur de la forêt de Réauville, nous souhaitons vous faire part des observations de notre fédération.

Généralités :

FNE Vaucluse affirme son soutien au développement de l'énergie solaire photovoltaïque en tant qu'alternative durable aux énergies fossiles et fissiles, **mais pas à tout prix et pas n'importe comment**

La pose sur le bâti existant doit être l'application prioritaire de cette technologie.

Les parcs photovoltaïques au sol présentent certains intérêts non négligeables. Dans ce cas leur implantation doit se faire prioritairement sur des sites **artificialisés ou pollués**.

Les parcs doivent impérativement :

- s'inscrire dans une politique de territoire
- avoir fait l'objet d'études sur l'usage des sols et leur artificialisation
- montrer que la préservation de la biodiversité a fait l'objet d'une considération particulière

#### Cas du projet de Solair'Direct à Réauville

1) **Ce projet s'installe en cœur d'une forêt dont il envisage de défricher 9,15 hectares**, détruisant un important pourcentage du boisement qu'il décime, au sens propre du terme.

- Cette destruction est envisagée, au nom de la promotion d'énergie renouvelable, alors que **les forêts agissent en véritables régulateurs climatiques** : Les arbres stockent dans le bois qu'ils produisent et dans les sols le carbone puisé dans l'atmosphère. Ce stockage est assuré sur le long terme. Ainsi, les forêts limitent la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. En parallèle, les végétaux rejettent de l'oxygène et

contribuent à l'épuration des polluants atmosphériques produits par l'activité humaine. **Les forêts ont ainsi un double rôle de puits de carbone et d'épurateur climatique.** Ce que le MEDDE (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie) résume ainsi : « La forêt est une véritable « pompe à carbone » : en bonne santé et en croissance, les arbres absorbent et stockent le carbone issu du CO<sub>2</sub>, contribuant à limiter les impacts des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). » (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Changement-climatique-la-foret-un.html>)

**Solair'Direct propose donc de vendre l'énergie nécessaire à la correction du dérèglement climatique qu'il aura contribué à accentuer.**

- **Les forêts participent au bon fonctionnement du cycle de l'eau et au maintien de la qualité des sols :** Grâce à l'évapotranspiration, les arbres contribuent à la régulation de l'eau atmosphérique en restituant à l'atmosphère une partie de l'eau puisée dans le sol. Par le couvert qu'elles assurent et leur système racinaire développé, les forêts limitent le ruissellement des eaux de pluie, un des facteurs de l'érosion et de l'appauvrissement des sols. Elles limitent également le lessivage des polluants vers les nappes phréatiques et les eaux de surface, contribuant ainsi à leur qualité.

**Le projet de Solair'Direct augmentera à terme le ruissellement des eaux et l'appauvrissement des sols autant qu'il diminuera leur capacité de lessivage des polluants.**

**Il semble qu'avec un peu de bon sens l'on pourrait éviter de payer à une entreprise des services que la forêt rend gratuitement !**

### 2) Biodiversité

- Il est prévu d'entourer le parc d'une clôture de 2 mètres, électrifiée à 2,50 m. Bien qu'une perméabilité de la clôture à la mésofaune soit à l'étude ( ?), il est difficile d'imaginer son franchissement par des mammifères ; les habitants de la forêt devront composer avec le morcellement et le fractionnement de leur territoire ce qui peut s'avérer compliqué pour eux et qui est contraire à toutes les politiques de préservation des réservoirs de biodiversité
  - Le projet promet nombre de mesures compensatoires, fort coûteuses, parmi lesquelles nous avons relevé la pose de 200 nichoirs. Solair'direct a donc conscience de détruire, en abattant des arbres, de nombreux nids. Malheureusement l'impact de la destruction d'une forêt va bien au-delà : 75% de la biodiversité d'un territoire vit grâce aux arbres morts ou sénescents ! Y résident nombre d'oiseaux ou de chauves-souris ; s'y développent les insectes et les organismes indispensables à la chaîne alimentaire de la biodiversité de la forêt... Les animaux « relogés » à grands frais n'auront plus de quoi se nourrir ; penser qu'il est possible de concentrer tous les besoins sur un « îlot


de sénescence » au-delà des limites du parc dénote une grande méconnaissance de la notion de territoires dans le règne animal.

**La biodiversité fait une fois encore les frais d'un projet d'équipement, alors que la justification de ce projet n'est pas établie.**

En effet, si l'on se réfère à la nécessité d'une production d'énergie renouvelable, l'on peut une fois encore citer le MEDDE : « Cet espace naturel (...) limite l'érosion des sols, protège nos ressources en eau, abrite une grande biodiversité... tout en produisant du bois. En effet, la forêt nous fournit aussi des produits de substitution aux matières fossiles ou aux matériaux énergivores : ce sont les bioénergies, les biomatériaux, la chimie végétale. Sur le long terme, c'est le principal apport de la forêt pour réduire les émissions de GES. C'est pourquoi, aujourd'hui, protection de la biodiversité forestière et gestion durable de la forêt sont des enjeux majeurs dans la lutte contre le changement climatique. »

La forêt est un trésor commun que nous devons gérer et préserver. Les hasards de l'histoire et de la propriété font que la possibilité d'en brader ou d'en protéger une partie soit laissée à l'appréciation d'une seule petite commune. Nous nous étonnons de constater que pareille initiative ne soit pas encadrée ou incluse dans un plus vaste projet de territoire.

**Nous formulons à l'égard de ce projet un avis défavorable.**



**F N E Vaucluse**  
Nicole Bernard  
Présidente de FNE Vaucluse  
10 bld du Nord  
84200 CARPENTRAS